



Espèce protégée

# Alose vraie, Grande Alose

*Alosa alosa* (Linnaeus, 1758)

Liste rouge UICN des poissons d'eau douce menacés de France métropolitaine (2019) : **CR** - En danger critique (listé *Alosa alosa*)

## Réglementation Seul le texte officiel fait foi

### ■ Arrêté du 8 décembre 1988 : article 1

L'arrêté concernant l'Alose vraie interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs. La protection de ses habitats interdit toute intervention sur les milieux particuliers à l'espèce et notamment tous types de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader.

Liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire national :  
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000327373>

### ■ Article L432-3 CE

Le fait de détruire les frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20 000 euros d'amende, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent (les modalités d'identification des frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation sont précisées aux articles R432-1 à R432-1-5).

Liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement :  
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018771291>

### ■ Directive « Habitats, faune, flore » : annexes II & V

L'Alose vraie est une espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion (annexe V) et qui doit être prise en compte dans les évaluations des incidences des sites Natura 2000 désignés pour l'espèce (annexe II).

Liste des sites d'intérêt communautaire :  
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeEspeces/alose+vraie>

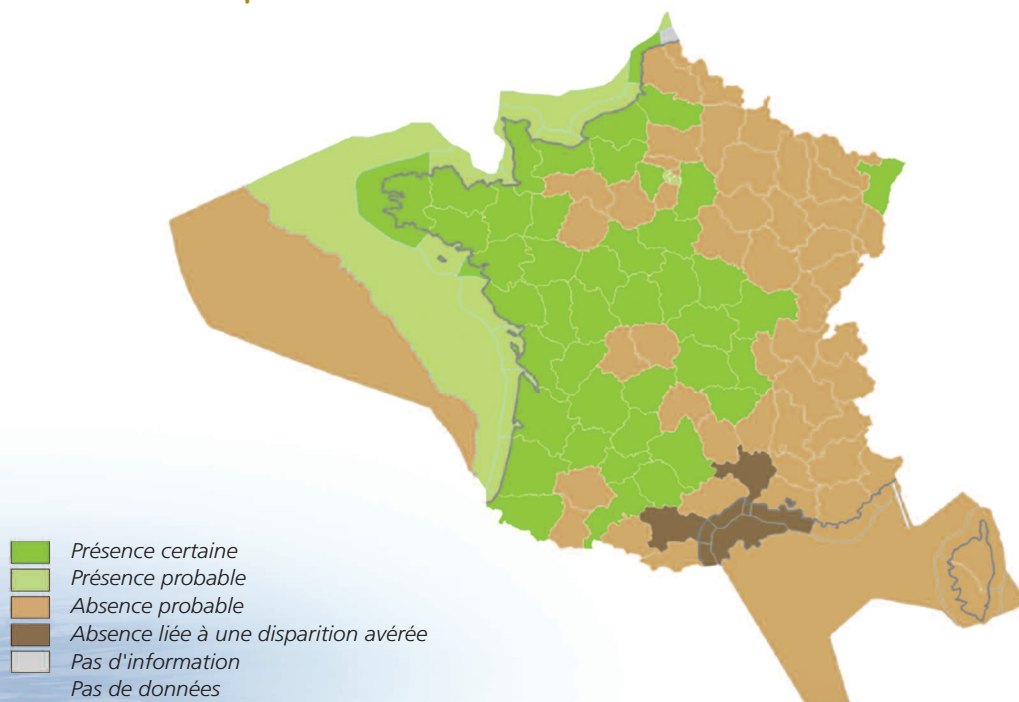
■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifiques et techniques compétents (établissements publics - OFB ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes... ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

👉 Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'Écologie

👉 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, à retrouver sur le site du ministère chargé de l'Écologie

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

## Carte de répartition actuelle



Inventaire national du patrimoine naturel <inpn.mnhn.fr>

## Habitats

### ■ Généralités

L'Alose vraie fréquente les eaux marines littorales pour effectuer sa croissance, et migre vers les eaux douces rapides à substrat caillouteux pour sa reproduction.

La température de l'eau est un paramètre déterminant pour l'activité de migration (pas de migration en dessous de 10°C). Elle joue également un rôle important dans le déroulement de la reproduction (température supérieur à 12°C, de préférence comprises entre 16 et 20°C). Outre le substrat grossier (granulométrie entre 20 et 200 mm), les zones de frai sont surtout caractérisées par la profondeur (entre 50 cm et 3 m). Enfin le courant y est relativement rapide en début de reproduction (de 90 à 200 cm/s). La grande largeur de la zone de frai n'est plus une caractéristique du cours d'eau (colonisation récente des petits cours d'eau de la façade Manche-Atlantique, d'une largeur inférieure à 50 m).

### ■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

**Sites de reproduction :** pour la reproduction, les Aloses vraies fraient en eau douce, sur un substrat grossier de cailloux et galets, dans un courant rapide et une qualité d'eau convenable. La frayère est généralement délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Le substrat de ces frayères est caractérisé par une sous couche tassée de granulats de taille variable surmontée d'une couche de substrats plus grossiers.

🏞️ *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

**Aire de repos :** après l'éclosion, les larves se développent à proximité immédiate de la zone de frai, sur le fond entre les cailloux, avant de rejoindre les zones calmes des berges. En mer, les adultes vivent en banc sur le plateau continental.

🏞️ *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

**Alimentation :** en eau douce, les alosons se nourrissent de larves d'insectes aquatiques. Sur le plateau continental marin, les adultes se nourrissent surtout de zooplancton, les plus gros individus pouvant être piscivores. Les aloses ne se nourrissent pas pendant leur migration de reproduction.

🏞️ *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

Principaux habitats aquatiques associés

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
24.1	Lits des rivières	C2.2	Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à l'écoulement turbulent et rapide
		C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
13.1	Fleuves et rivières soumis à marées	C2.4	Fleuves et rivières soumis à marées en amont de l'estuaire
13.2	Estuaires	X01	Estuaires

■ Types d'habitats aquatiques associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

**Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie**

■ Aire de déplacement des noyaux de population

**Domaine vital** : l'Alose vraie vit en bancs sur le plateau continental marin, sur des fonds de 70 à 300 m. Chez cette espèce migratrice anadrome les adultes remontent les fleuves pour venir se reproduire dans les cours d'eau moyens et amonts (jusqu'à plus de 650 km de la mer).

**Déplacements** : les populations se montrent assez fidèles à leurs rivières de naissance. Chez cette espèce la plupart des géniteurs meurent après la reproduction.

**Obstacles** : ouvrages modifiant la ligne d'eau, empêchant la circulation des individus et l'accès aux zones de frai (seuils, canalisations, prises d'eau, grilles, barrages, rampes, écluses...). La remontée des rivières nécessite que les passes à poissons soient adaptées à l'espèce qui a des capacités natatoires différentes et des capacités de saut beaucoup moins performantes que les saumons.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Reproduction				■								
Migration	■ Montaison							■ Dévalaison				
Aire de repos	■											
Alimentation	■											

■ période d'activité principale    ■ période d'activité secondaire

**Méthodes de détection**

Les activités de migration et de reproduction sont fortement dépendantes de la température de l'eau (arrêt respectivement à 10 et 15°C). L'activité de ponte se déroule de nuit, et se caractérise par un phénomène sonore appelé « bull », qui permet la détection des frayères et l'évaluation du nombre de géniteurs.

### Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

#### ■ Fiche d'information INPN

[http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/66967](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66967)

#### ■ Autres fiches et sources d'information

- La réintroduction de la Grande Alose (*Alosa alosa*) dans le système rhénan. Projet LIFE (2010).

[http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=home.showFile&rep=file&fil=LIFE\\_06\\_NAT\\_D\\_000005\\_LAYMAN\\_FR.pdf](http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=home.showFile&rep=file&fil=LIFE_06_NAT_D_000005_LAYMAN_FR.pdf)

- Fiche espèce – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7

<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1102.pdf>

- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]

<http://www.iucnredlist.org/details/903/0>

#### ■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

- Alose feinte atlantique, *Alosa fallax* (Lacepède, 1803)  
[http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/66996](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/66996)

L'Alose feinte atlantique est de plus petite taille que l'Alose vraie. Elle s'en différencie par un peigne branchial très lâche une disposition régulière des écailles sur la ligne longitudinale comparée à celle irrégulière chez l'Alose vraie.

### Bibliographie consultée

Baglinière J.-L., Élie P. (Eds.), 2000. Les aloses (*Alosa alosa* et *Alosa fallax* spp.) : ecobiologie et variabilité des populations, hydrobiologie et aquaculture. Institut national de la recherche agronomique, Paris, France.

Belaud A., Carette A., Cassou-Leins F., Cassou-Leins J.J., 2001. Spawning site selection by atlantic shad (*Alosa alosa* L.) in the middle Garonne stream. Bull. Fr. Pech. Piscic. 869–880.

### Informations sur la fiche

Version : mise à jour en 2020

#### ■ Rédaction

Puissauve Renaud – UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)

#### ■ Relecture

Baglinière Jean-Luc – UMR Inra, Agrocampus ESE

#### ■ Citation proposée

Puissauve R. & Baglinière J.-L., 2018. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Alose vraie, *Alosa alosa* (Linnaeus, 1758). UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN) & Office français de la biodiversité.

#### ■ Photo

Stemmer Bernd